

Thématique : Lutte contre le décrochage

APAD : Anticiper, Prévenir et Accompagner les étudiants « Décrocheurs »

Mise en place d'un dispositif pour détecter, anticiper, prévenir les situations d'échec et accompagner les étudiants « décrocheurs » de L1 - Université Paul Cézanne – Aix – Marseille III

Rapport d'évaluation finale remis par le GIP Aix-Marseille au Fonds d'expérimentations pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2009 par le Ministère en charge de la Jeunesse

AP_-488 Axe 1 Programme 7

Date (03/2012)



Cette évaluation a été financée par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°488 lancé en 2009 par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentations est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

www.experimentation.jeunes.gouv.fr

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



Intitulé du projet

APAD : Anticiper, Prévenir et Accompagner les étudiants « Décrocheurs »

Structure porteuse du projet

Université Paul Cézanne Aix – Marseille III

M. Basile SIRCOGLOU

Vice Président de l'université Paul Cézanne (délégué à l'insertion professionnelle et à la
**FTLV , Directeur de la plate forme d'orientation et d'insertion professionnelle
(POIP)**

Structure porteuse de l'évaluation

Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion

Professionnelle de l'académie d'Aix – Marseille

M. ROBERT, Conseiller en Formation Continue

Durée d'expérimentation : 09/2009 – 31/12/2011

Date de remise du rapport d'évaluation : 30/03/2012

RESUME

La loi du 24 novembre 2009 « orientation et formation tout au long de la vie » et le plan « agir pour la jeunesse » ont amené une forte mobilisation autour du décrochage scolaire. Dans le cadre du dispositif FEJ (Fond d'Expérimentation pour la Jeunesse), l'Université Paul Cézanne a déposé un projet intitulé APAD (Anticiper, prévenir et accompagner les étudiants décrocheurs). Cette expérimentation consiste en la mise en place d'un dispositif complet avec des réponses graduées pour prévenir les situations d'échec et si besoin réorienter les étudiants décrocheurs de Licence 1ère année.

L'objectif pour les étudiants est de bénéficier d'une aide pédagogique et d'un accompagnement pour l'aider à surmonter leurs difficultés afin de les maintenir dans leur diplôme. Ou, le cas échéant de retravailler son projet d'études et professionnel et de réussir à terme son insertion professionnelle

A l'échelle des politiques publiques, ce projet expérimental permet de créer un dispositif expérimental repérage, de suivi et d'accompagnement des jeunes en situation de décrochage scolaire et de formaliser les modes opératoires de collaboration entre les services de l'Université, l'Education Nationale, la formation continue...

L'expérimentation repose sur l'hypothèse qu'un suivi renforcé des jeunes ainsi qu'une intensification du partenariat sont de nature à faire reculer le nombre d'étudiants dit « décrocheurs ». La méthode d'évaluation est à la fois quantitative avec l'emploi d'outils statistiques et qualitative, fondée sur des entretiens individuels et collectifs auprès de 3 catégories d'acteurs : le public cible, les agents des divers services de l'université impliqués dans ce projet et les partenaires extérieurs. L'expérimentation a eu lieu au départ sur un échantillon restreint (filière scientifique : 491 étudiants) en 2009 avant d'être étendue aux filières économie, gestion et droit à partir de 2010 (4 352 étudiants).

De nombreuses actions menées dans le cadre de cette expérimentation ont un lien avec l'orientation professionnelle puisqu'à l'étude du public cible, il est apparu qu'une mauvaise orientation était un des motifs essentiels du décrochage. Ainsi, la conclusion attendue est celle d'observer une diminution des étudiants qui décrochent en raison d'une mauvaise orientation ou d'un manque de soutien méthodologique.

Si les actions ont individuellement montré des résultats positifs, l'évaluateur s'est heurté à des difficultés pour mettre en place une remontée d'information à la fois fiables et homogènes sur les différents sites de l'université ce qui a impacté sur la mise en lumière d'effets globaux quantitatifs du dispositif. L'aspect volontaire de la plupart des actions n'a par ailleurs pas permis d'impliquer tous les acteurs de manière égale dans ce dispositif.

Certaines réussites méritent néanmoins d'être soulignées : un effet communication qui a permis un d'étendre le dispositif à une population sans cesse constante, un effet réseau dans le cadre des réorientations réussies avec différents partenaires : Cnam, greta, IUT à entrée décalée..., une réussite de la filière tronc commun AES-Droit. Ce projet revêt un caractère innovant car il a associé pour la première fois tous les principaux partenaires régionaux qui chacun dans leur spécificité, ont vocation à intervenir auprès des étudiants : l'université, les lycées, les services d'alternance et de formation continue, le CNAM paca et car il a valorisé la prise en compte d'un véritable « droit à une deuxième chance ».

Enfin, si la plupart des actions sont transférables dans d'autres universités, l'actuel contexte de la fusion des 3 universités d'Aix-Marseille dans l'AMU rend délicate toute préconisation de généralisation. L'expérience capitalisée, les outils mis en place contribueront de manière significative à la mise en place d'un nouveau service d'accueil, d'orientation et d'insertion mutualisé et à la poursuite des objectifs atteints dans le cadre de cette nouvelle entité.

NOTE DE SYNTHÈSE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans le cadre du dispositif FEJ (Fond Expérimental Jeunesse), l'Université Paul Cézanne a déposé un projet intitulé APAD (Anticiper, prévenir et accompagner les étudiants décrocheurs). Cette expérimentation consiste en la mise en place d'un dispositif complet avec des réponses graduées pour prévenir les situations d'échec et si besoin réorienter les étudiants décrocheurs de Licence 1^{ère} année

I. L'expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

Cette expérimentation consiste en la mise en place d'un dispositif complet avec des réponses graduées pour prévenir les situations d'échec et si besoin réorienter les étudiants décrocheurs de Licence 1^{ère} année.

L'objectif pour les étudiants est de bénéficier d'une aide pédagogique et d'un accompagnement pour l'aider à surmonter leurs difficultés afin de les maintenir dans leur diplôme. Ou, le cas échéant :

- de retravailler leur projet d'études et professionnel
- de valoriser et compléter les acquis d'une période à l'Université
- de prévenir la rupture de scolarité sans repli
- de trouver une réorientation correspondant mieux à leurs aspirations
- de réussir à terme leur insertion professionnelle

2. Objectifs et modalités de l'évaluation

Compte tenu de la multiplicité des actions à mener, le présent protocole organise l'évaluation en suivant les différentes phases du projet présenté dans le but :

- de s'assurer des mises en œuvre réelles des actions contractualisées
- de mesurer, étape par étape, les plus-values de ces mêmes actions
- d'avoir une meilleure connaissance des publics cibles
- de pouvoir mesurer, à la fin, les effets globaux du projet pour en tirer les conclusions qui s'imposeront quant à son efficacité

A/ Les objectifs :

Les objectifs assignés à l'évaluation concernent à la fois :

1. l'efficacité : est-ce que le projet atteint ses objectifs ?
2. l'efficacité et les conditions de sa pérennisation
3. la durabilité/généralisation : dans quelle mesure le dispositif mis en place est-il reproductible sur d'autres territoires ?

B/ Modalités de l'évaluation :

Ces questions ont été complétées par un travail d'évaluation sur le terrain (entretiens et observations) qui vise à comprendre les effets du projet d'une part, sur la population cible impliquée et d'autre part, sur les pratiques des professionnels eux-mêmes qui gravitent autour de cette problématique.

La méthode d'évaluation respecte les prérequis et les conditions nécessaires afin d'assurer la validité scientifique des résultats. Les aspects quantitatifs et qualitatifs ont été simultanément observés pour les différentes actions menées. Elle est à la fois quantitative avec l'emploi d'outils statistiques et qualitative fondée sur des entretiens individuels et collectifs auprès de 3 catégories d'acteurs : le public cible, les agents des différents services de l'université impliqués dans ce projet, les partenaires extérieures.

L'étude porte non seulement sur des résultats du dispositif auprès des jeunes en situation de décrochage mais aussi sur la qualité du partenariat innovant mis en place dans le cadre du projet.

II. Enseignements de politique publique

1. Résultats de l'évaluation

Le projet prévoit un dispositif global avec des actions diverses qui sont autant de mesures appropriées pour améliorer le repérage, la prise en charge, faciliter la réorientation et améliorer le suivi des étudiants décrocheurs. L'expérimentation a eu lieu au départ sur un échantillon restreint (filière scientifique) en 2009 avant d'être étendue aux filières économie, gestion et droit à partir de 2010.

I/ Repérage des étudiants en difficulté

Action 1 : Détection des étudiants en difficulté pour repérer les risques de décrochage

La détection des étudiants en difficulté dès la rentrée universitaire et tout au long de la première année de Licence a été réalisée grâce :

- aux informations données par les tests de positionnement ou de suivi réalisés en français pour la filière sciences en 2009 (491 étudiants), et en français, maths et éco pour l'ensemble des filières concernées par l'expérimentation en 2010 (4352 étudiants), au repérage des absences aux TD non justifiées, aux absences aux examens ou mauvaises notes, aux remontées d'informations par les relais responsables pédagogiques ou tuteurs

Résultats : ce travail est réalisé sur la base du volontarisme des enseignants et des unités de formation qui sont souvent éloignées les unes des autres. Il a été difficile d'obtenir des remontées d'informations assez complètes et homogènes pour dresser des résultats probants utilisables dans la suite du dispositif. Par contre, une requête a été réalisée par la suite, permettant de déterminer les étudiants inscrits pédagogiquement au 1^{er} semestre et qui n'ont plus d'inscription au 2^{ème} semestre : elle révèle un taux de décrochage d'environ 20%.

Action 2 : Mise en œuvre de la « fiche de réorientation afin d'identifier les étudiants en difficulté et prévenir le décrochage

1000 fiches de réorientation ont été mises à disposition lors des premières séances de travaux dirigés permettant aux étudiants d'exprimer leurs besoins et au dispositif d'aide de se déclencher si nécessaire. *Pour faciliter l'accessibilité, 7 boîtes aux lettres ont été implantées dans les scolarités pour faciliter le contact entre les étudiants et la POIP, notamment pour déposer les fiches de réorientation*

Nombre de fiches collectées sur les 3 ans : au moins 300 (cf. personnes reçues à la POIP (Plate-forme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle))

Connaissances de la fiche : 40 % des étudiants de L1 (enquête réalisée sur un échantillon de 70

étudiants)

Action 3 : communication spécifique et réalisation d'un guide des passerelles entre les diplômes et filières

2500 exemplaires d'un mini-guide créé sur les passerelles existantes entre les filières et les diplômes au sein de l'université ou à l'extérieur ont été mis à disposition dans les scolarités et distribués aux néo-entrants pendant leurs cours.

Par ailleurs, dans le cadre d'une grande campagne de communication autour du projet, plusieurs conférences ont été organisées sur les sites d'Aix et de Marseille à chaque début d'année universitaire afin d'informer les étudiants et les enseignants référents sur le dispositif mis à leur service pour prévenir le décrochage.

Enfin, le site web de la POIP qui est consulté par près de 1600 personnes chaque année recense les actions menées dans le cadre de ce projet.

Une enquête téléphonique menée auprès de 200 étudiants révèle que fin 2011, près de 80 % des étudiants connaissaient la POIP et le projet APAD.

II/ prise en charge des étudiants en difficulté (sur la base du volontariat)

Action 1 : prise en charge de l'université pour le maintien dans la filière initiale par le renforcement des connaissances et l'accompagnement des étudiants en difficultés

Des cours de soutien ont été dispensés en 2009 aux étudiants L1 de sciences avant d'être étendus aux étudiants d'éco, de gestion et de droit à partir de 2010.

648 étudiants ont bénéficié de cours de soutien en 2010-2011 pour les filières sciences, éco, gestion et droit, 698 étudiants ont suivi ces cours au premier semestre de l'année universitaire 2011-2012.

Près de 1789 étudiants ont bénéficié de ce soutien

Action 2 : prise en charge individualisée dans le cadre d'une réorientation (dispositif 2ème chance)

Un référent a été nommé au sein de la POIP pour suivre l'étudiant jusqu'à sa réorientation effective à travers le dispositif « 2ème chance ». Cet accompagnement consiste en une :

- Présentation des parcours d'études et des métiers
- Aide à la formalisation du projet et au montage de dossier de réorientation (activation des structures supports pour une réorientation dans un diplôme à démarrage différé au second semestre (licence, DUT, BTS...))

Les réorientations ont permis d'expérimenter des diplômes avec entrée décalée au second semestre (DUT, BTS, diplôme du CNAM) et de renforcer les passerelles entre filières et diplômes (cf. annexes)

Nombre de partenaires et alternatives possibles pour l'étudiant souhaitant se réorienter : 3 (lycées, greta, cnam paca)

Une enquête de satisfaction auprès des étudiants accompagnés révèle une grande efficacité dans la prise en charge des étudiants décrocheurs grâce à la réactivité de la POIP et de son personnel mais aussi au panel des solutions proposées qui reflète tout le travail et la collaboration établie entre les différentes composantes de l'université et d'autres partenaires extérieurs en amont afin de pouvoir apporter des solutions concrètes et immédiates.

III/ Renforcement des passerelles entre les filières et les diplômes

Action : la mise en place d'un tronc commun afin de favoriser un meilleur choix d'orientation

2009-2010 : un tronc commun BIO-STE (Sciences de la Terre et de l'Environnement) a été choisi comme

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

test pour mettre en place un tronc commun avec des modules exploratoires du monde professionnel.

Bilan qualitatif : Les étudiants ont estimé ces ateliers/conférences très positifs. Ils étaient très intéressés par les métiers proposés et ont jugé que la collaboration entre la personne dirigeant cet atelier et le service de POIP et les directives données par les enseignants ont permis une réelle cohérence et efficacité.

Bilan quantitatif :

Le taux de réussite des étudiants ayant suivis ce tronc commun est largement supérieur (deux fois) à ceux ayant suivis les filières classiques (AES ou droit) avec un taux de réussite de 44 % contre 20 et 25% pour les autres.

IV/ Suivi de l'insertion

Action 1 : créer une synergie des réseaux locaux de la formation et de l'insertion professionnelle en développant les partenariats

Nombre d'étudiants bénéficiaires de partenariats : 195

Nombre d'organisme partenaires : 3

Action 2 : suivi de l'insertion : mesurer le résultat de la réorientation

Nous avons pu néanmoins réaliser un suivi de l'insertion des publics ayant bénéficié d'une réorientation dans un cycle court (IUT, BTS, CNAM...). Les personnes réorientées en DUT TC ont connu un taux de réussite de 80%, 63% en DUT GEA alors que le CNAM affiche un taux de réussite de 100%. Ces taux de réussites en filières courtes sont largement supérieurs au taux de décrocheurs repérés dans la formation universitaire (20%)

2. Les publics touchés par l'expérimentation / le champ de l'évaluation

- Aspects quantitatifs du public touché par l'expérimentation

Les actions de ce projet sont d'abord réalisées sur un échantillon test (les étudiants de L1 Sciences : 432) puis élargies aux étudiants des secteurs droit/économie-gestion (3851)

Mise à niveau après le test préalable à l'entrée en formation :

2009-2010 : Sciences et technologies : 432 étudiants concernés

2010-2011 : continuation sciences et technologies : 501 étudiants et élargissement à Droit Eco Gestion : 3851 étudiants

Soutien pédagogique en fonction des résultats obtenus (mise à niveau à caractère disciplinaire)

2009-2010 : 443 étudiants et 301h de tutorat

2010-2011 : 648 étudiants

2011-2012 : 698 étudiants

Réorientation :

2009-2010 : 37 étudiants

2010-2011 : 124 étudiants

2011-2012 : 54 étudiants

Prise en charge individualisée par les professionnels de la POIP ou les structures partenaires :

2009-2010 : 37 étudiants, 370 heures

2010-2011 : 124 étudiants, 1240 heures

2011- 2012 : 54 étudiants, 540 heures

Rapport d'évaluation finale du projet AP488

- Aspects qualitatifs : la définition de la population des « décrocheurs »

L'expérimentation a permis de dresser une esquisse de profil pour les décrocheurs.

Typologie des motifs des réorientations

- raison du choix initial (personnel ou familial ou par défaut)/erreur d'orientation : 35%
- rencontre des difficultés d'ordre pédagogique (désintérêt pour la matière, difficultés à suivre, niveau insuffisant) : 25 %
- difficultés matérielles (travail en parallèle, éloignement du domicile, problème de logement, financier...) : 33%
- problèmes personnels (santé, problèmes familiaux) : 7%

Il semble ainsi qu'une mauvaise orientation soit un des motifs essentiels du décrochage.

3. Les effets du dispositif expérimenté

Certaines actions méritent une attention particulière et ont connu un succès.

- **L'impact de la politique de communication :**

Le projet APAD a fait l'objet d'une médiatisation au sein de l'université via divers canaux de communication (site internet, conférences, brochures, relations presse) pour porter à la connaissance des néo entrants de l'université l'existence du dispositif qui est mis à leur disposition ainsi que les outils et ressources dont ils peuvent bénéficier. Cela a permis un effet levier par l'extension du dispositif à une population en augmentation constante.

Public touché : 4255 étudiants. Une enquête a montré une évolution de l'impact de cette politique qui a permis à 80% d'une population d'être au courant des dispositifs proposés.

- **Un effet réseau/partenariat pour les réorientations**

L'intégration de cette mission au sein de la POIP a permis de mutualiser les compétences et bénéficier des contacts et partenariats tissés par la POIP. L'augmentation des réorientations au cours des deux années d'expérimentation permet de voir ce qui fonctionne, exemple : les entrées décalées à l'IUT (DUT TC et GEA).

Une réussite de la filière tronc commun AES/droit

Avec un taux de réussite de 44 %, on peut observer que ce tronc commun répond à un des besoins de la population estudiantine qui est de se donner le temps pour définir son orientation et pour connaître davantage les métiers professionnels vers lesquels ils se dirigent afin de s'engager avec réussite dans une voie. Cette filière AES/Droit est proposée à Paris et a déjà fait preuve de son succès.

III. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

1. Caractère expérimental du dispositif évalué

-Un projet multi partenarial se nourrissant de la complémentarité de chacun des acteurs

-Une véritable prise en compte du « droit à une deuxième chance » avec

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

:

- un aménagement d'entrées en semestres décalés dans certaines formations (université, lycée greta, cnam), sans perte de temps pour l'étudiant réorienté
- un aménagement expérimental de 1er semestre tronc commun à plusieurs filières, pour favoriser une meilleure orientation en début de second semestre
- un accompagnement, tutorat : à tout moment, l'étudiant se voit proposer une ou plusieurs solutions à ses difficultés par un suivi personnalisé

Une enquête réalisée auprès de 70 étudiants ayant été suivis par le dispositif relève que ce que les jeunes ont apprécié c'est l'effort d'adaptation et de souplesse dont fait preuve la POIP pour répondre à des cas individuels.

2. Validité externe des résultats

En quoi un tel projet nous éclaire également sur certaines difficultés de l'évaluation en sciences sociales ?

- Le volontariat, un biais de sélection :

L'adhésion au dispositif s'est fait à travers le volontariat ce qui introduit un biais de sélection et des résultats puisque les étudiants qui se présentent au cours de soutien par exemple sont ceux qui sont les plus motivés pour rattraper.

- La question de la performance universitaire :

Pour évaluer les effets d'un programme d'intervention auprès des jeunes à risque de décrochage scolaire, il est essentiel de ne pas seulement considérer les notes scolaires. La performance scolaire de cette catégorie d'étudiants ne permet pas d'évaluer l'effet réel du programme en question. L'évaluation doit également porter sur les aspects d'ordre comportemental, motivationnel et social afin d'avoir une meilleure idée des effets bénéfiques, sur le jeune, du programme. Ainsi, la simple corrélation du résultat aux examens est un critère non suffisant à l'étude du phénomène de décrochage à l'université. (à terminer : appuyer sur le module d'exploration du monde professionnel)/atelier coaching)

3. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

L'expérimentation a eu lieu au départ sur certaines formations (filières scientifiques) avant d'être étendue aux filières éco, gestion, droit, l'objectif initial étant de pouvoir généraliser ce dispositif et l'intégrer dans le prochain contrat quadriennal d'établissement et de le proposer aux autres universités.

Ce dispositif est-il transférable dans son ensemble ou ne faut-il retenir que quelques actions aux résultats probants ?

- **La détection :** l'expérimentation a montré qu'elle ne pouvait fonctionner si elle se basait uniquement sur le volontariat. Les outils mis en place dans le cadre de cette détection (fiche de réorientation, guide des passerelles...) ces derniers sont transférables à une nouvelle échelle.
- **L'accompagnement :** la mise en place de cours de mise à niveau et de renfort est une donnée transférable à condition que des financements puissent les appuyer
- **La réorientation** pourrait encore être améliorée en collaborant davantage avec les Missions locales, le Pôle emploi pour tout ce qui concerne les contrats en apprentissage ou de professionnalisation. Par ailleurs, nous soulignons ici l'efficacité du tronc commun AES-Droit avec

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

la mise en place de module d'exploration du monde professionnel qui a facilité une bonne orientation des étudiants.

- **Le suivi** est difficile à mettre en place car une fois que les étudiants sont inscrits dans d'autres universités, le recueil d'informations dépend du bon vouloir des personnels en place

L'évaluateur avancera avec prudence sur la généralisation des dispositifs testés, tant la réussite d'un transfert de « bonnes pratiques » d'un complexe temps à un autre présente peu de garanties de succès. Il est plus réaliste d'identifier des modes de transmission suffisamment souples permettant à de nouveaux acteurs de s'approprier ces dites bonnes pratiques et de les adapter aux spécificités de leur milieu.

4. Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation

En tant qu'évaluateur, notre rôle était d'assurer l'animation du projet et l'accompagnement méthodologique des acteurs tant dans la mise en œuvre de l'expérimentation que dans la capitalisation des résultats en vue de leur transfert. Nous avons dû, dans un premier temps, cerner sur le terrain le périmètre de l'expérimentation, comprendre le mode de fonctionnement des différentes structures universitaires impliquées dans le projet et repérer les différentes sources d'informations nécessaires à l'évaluation.

L'expérimentation venant en complément d'autres dispositifs préexistants (plan licence...) il a fallu prendre en considération uniquement les actions relevant du projet déposé ainsi que du public cible défini initialement.

Le projet étant mis en œuvre par des composantes pédagogiques universitaires et la plate-forme d'orientation et d'insertion professionnelle (POIP), il était indispensable de mesurer le degré de synergie entre les différentes actions menées par tel ou tel et de vérifier si l'appropriation des objectifs du projet était homogène. La notion d'« étudiants décrocheur » nous a donné l'occasion de vérifier que cette définition de la population cible n'était pas forcément la même suivant les personnes interrogées.

Les relations avec le porteur de projet sont restées efficaces et constructives. Il existe de la part de l'Université un réel intérêt exprimé à promouvoir et à développer la démarche d'évaluation.

Le porteur de projet a véritablement joué un rôle facilitateur en informant les différentes composantes de l'Université et les partenaires de notre mission d'évaluateur. Nous avons ainsi pu à tout moment, librement rencontrer les différents partenaires, échanger avec eux et mener à bien notre mission d'évaluateur.

Nous avons alterné périodes de face-à-face et période où nous étions moins sur le terrain pour des raisons de maintien d'une juste distance entre le porteur de projet, les partenaires et l'évaluateur. Nous avons également travaillé sur des aspects plus macroscopiques et privilégier des rencontres avec le public-cible pour les enquêtes qualitatives.

Pour autant, la principale difficulté de cette évaluation a été le fait de ne pas avoir eu assez de temps pour co-construire le projet déposé au FEJ. Un tel projet nécessite un partenariat approfondi entre l'évaluateur et l'expérimentateur, partenariat qui doit être réfléchi et travaillé en amont du dépôt de dossier. Le calendrier de la première vague d'appels à projets ayant été très serré, les dossiers ont dû être montés dans un délai court et cela a rendu cet appariement difficile à mener pour dégager une véritable méthodologie expérimentale, à caractère scientifique. En effet, nous nous sommes adaptés au protocole d'évaluation initiale qui comportait surtout une évaluation de type « constat » des activités réalisées sans pour autant réussir à dévier le protocole vers une véritable méthodologie expérimentale avec des indicateurs d'évaluation quantitatifs mesurables et vérifiables.

INTRODUCTION GENERALE

La question de l'échec dans les premières années de l'enseignement universitaire reste cruciale dans notre pays. L'objectif d'accès de 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur est encore loin d'être atteint, et malgré les mesures mises en place successivement pour lutter contre les abandons précoces, la situation ne peut être considérée comme satisfaisante : un étudiant sur trois quitte la filière dans laquelle il s'est inscrit à l'issue de la première ou de la deuxième année. Le décrochage scolaire entraîne ainsi, en France la sortie du système scolaire de 120 000 jeunes par an sans diplôme. Ces derniers sont ensuite des victimes de choix pour le chômage et le travail précaire.

La loi du 24 novembre 2009 « orientation et formation tout au long de la vie » et le plan « agir pour la jeunesse » ont amené une forte mobilisation autour du décrochage scolaire. Dans le cadre du dispositif FEJ (Fond Expérimental Jeunesse), l'Université Paul Cézanne a déposé un projet intitulé APAD (Anticiper, prévenir et accompagner les étudiants décrocheurs). Cette expérimentation consiste en la mise en place d'un dispositif complet avec des réponses graduées pour prévenir les situations d'échec et si besoin réorienter les étudiants décrocheurs de Licence 1ère année

Dans cette expérimentation sociale, l'évaluation occupe une place primordiale car elle permet de comprendre ce qui fonctionne, ce qui reste à améliorer et ce qui pourrait être reproduit à l'échelle nationale. Par ailleurs, concernant la pérennisation de ce dispositif, les enjeux sont importants car le projet pourrait être une démarche à suivre pour les autres universités.

IV. L'expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

Cette expérimentation consiste en la mise en place d'un dispositif complet avec des réponses graduées pour prévenir les situations d'échec et si besoin réorienter les étudiants décrocheurs de Licence 1ère année.

L'objectif pour les étudiants est de bénéficier d'une aide pédagogique et d'un accompagnement pour l'aider à surmonter leurs difficultés afin de les maintenir dans leur diplôme. Ou, le cas échéant :

- de retravailler leur projet d'études et professionnel
- de valoriser et compléter les acquis d'une période à l'Université
- de prévenir la rupture de scolarité sans repli
- de trouver une réorientation correspondant mieux à leurs aspirations
- de réussir à terme leur insertion professionnelle

A l'échelle des politiques publiques, ce projet expérimental permet de:

-créer un dispositif expérimental de repérage, de suivi et d'accompagnement des jeunes en situation décrochage scolaire.

-formaliser les modes opératoires de collaboration entre les services de l'Université, l'Education Nationale la formation continue...

Pour l'évaluateur, Il s'agit d'évaluer la capacité du partenariat à mettre en œuvre un tutorat renforcé et des réponses graduées adaptées au public cible pour répondre à la problématique suivante : **dans**

quelles mesures l'accompagnement renforcé proposé par le projet permet-il de mieux anticiper, prévenir et accompagner les étudiants décrocheurs?

2. Objectifs et modalités de l'évaluation

L'expérimentation repose sur l'hypothèse qu'un suivi renforcé des jeunes ainsi qu'une intensification du partenariat sont de nature à faire reculer le nombre d'étudiants dit « décrocheurs ». Dans le cadre de l'expérimentation menée par l'université Paul Cézanne, l'évaluation a principalement pour but de mesurer les effets réels du dispositif mis en place pour « anticiper, prévenir et accompagner les étudiants décrocheurs ». Compte tenu de la multiplicité des actions à mener, le présent protocole organise l'évaluation en suivant les différentes phases du projet présenté dans le but :

- de s'assurer des mises en œuvre réelles des actions contractualisées
- de mesurer, étape par étape, les plus-values de ces mêmes actions
- d'avoir une meilleure connaissance des publics cibles
- de pouvoir mesurer, à la fin, les effets globaux du projet pour en tirer les conclusions qui s'imposeront quant à son efficacité

Pour faire ce travail d'approche, d'investigation et de constats, des contacts réguliers ont été pris avec les acteurs concernées et ont donné lieu à une vingtaine de rencontres en 24 mois, entre l'évaluateur et les différentes personnes qui ont mis en œuvre l'expérimentation.

Entretiens, constats in situ et enquêtes ont permis de mesurer la réalité des réalisations, leur degré de qualité et certains résultats. Les listes d'étudiants nécessaires pour les enquêtes et les données chiffrées sur les inscriptions pédagogiques, les étudiants suivis, nous ont été fournis par les unités de formation et la POIP.

A/ Les objectifs :

Les objectifs assignés à l'évaluation concernent à la fois :

1. l'efficacité : est-ce que le projet atteint ses objectifs ?
2. l'efficacité et les conditions de sa pérennisation
3. la durabilité/généralisation : dans quelle mesure le dispositif mis en place est-il reproductible sur d'autres territoires ?

B/ Modalités de l'évaluation :

Ces questions ont été complétées par un travail d'évaluation sur le terrain (entretiens et observations) qui vise à comprendre les effets du projet d'une part, sur la population cible impliquée et d'autre part, sur les pratiques des professionnels eux-mêmes qui gravitent autour de cette problématique.

La méthode d'évaluation respecte les prérequis et les conditions nécessaires afin d'assurer la validité scientifique des résultats. Les aspects quantitatifs et qualitatifs ont été simultanément observés pour les différentes actions menées. Elle est à la fois quantitative avec l'emploi d'outils statistiques et qualitative fondée sur des entretiens individuels et collectifs auprès de 3 catégories d'acteurs : le public cible, les agents des différents services de l'université impliqués dans ce projet, les partenaires extérieures.

L'étude porte non seulement sur des résultats du dispositif auprès des jeunes en situation de décrochage mais aussi sur la qualité du partenariat innovant mis en place dans le cadre du projet.

V. Enseignements de politique publique

1. Résultats de l'évaluation

Le projet prévoit un dispositif global avec des actions diverses qui sont autant de mesures appropriées pour améliorer le repérage, la prise en charge, faciliter la réorientation et améliorer le suivi des étudiants décrocheurs. L'expérimentation a eu lieu au départ sur un échantillon restreint (filière scientifique) en 2009 avant d'être étendue aux filières économie, gestion et droit à partir de 2010.

I/ Repérage des étudiants en difficulté

Action 1 : Détection des étudiants en difficulté pour repérer les risques de décrochage

La détection des étudiants en difficulté dès la rentrée universitaire et tout au long de la première année de Licence a été réalisée grâce :

- aux informations données par les tests de positionnement ou de suivi réalisés en français pour la filière sciences en 2009 (491 étudiants), et en français, maths et éco pour l'ensemble des filières concernées par l'expérimentation en 2010 (4352 étudiants)
- au repérage des absences aux TD non justifiées
- aux absences aux examens ou mauvaises notes
- aux remontées d'informations par les relais responsables pédagogiques ou tuteurs

Résultats : ce travail est réalisé sur la base du volontarisme des enseignants et des unités de formation qui sont souvent éloignées les unes des autres. Il a été difficile d'obtenir des remontées d'informations assez complètes et homogènes pour dresser des résultats probants utilisables dans la suite du dispositif. Par contre, une requête a été réalisée par la suite, permettant de déterminer les étudiants inscrits pédagogiquement au 1^{er} semestre et qui n'ont plus d'inscription au 2^{ème} semestre : elle révèle un taux décrochage d'environ 20%.

Action 2 : Mise en œuvre de la « fiche de réorientation afin d'identifier les étudiants en difficulté et prévenir le décrochage

1000 fiches de réorientation ont été mises à disposition lors des premières séances de travaux dirigés permettant aux étudiants d'exprimer leurs besoins et au dispositif d'aide de se déclencher si nécessaire. *Pour faciliter l'accessibilité, 7 boîtes aux lettres ont été implantées dans les scolarités pour faciliter le contact entre les étudiants et la POIP, notamment pour déposer les fiches de réorientation*

Nombre de fiches collectées sur les 3 ans : au moins 300 (cf. personnes reçues à la POIP (Plate-forme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle))

Connaissances de la fiche : 40 % des étudiants de L1 (enquête réalisée sur un échantillon de 70 étudiants)

Action 3 : communication spécifique et réalisation d'un guide des passerelles entre les diplômes et filières

2500 exemplaires d'un mini-guide créé sur les passerelles existantes entre les filières et les diplômes au sein de l'université ou à l'extérieur ont été mis à disposition dans les scolarités et distribués aux néo-rentrants pendant leurs cours.

Par ailleurs, dans le cadre d'une grande campagne de communication autour du projet, plusieurs conférences ont été organisées sur les sites d'Aix et de Marseille à chaque début d'année universitaire afin d'informer les étudiants et les enseignants référents sur le dispositif mis à leur service pour prévenir le décrochage.

Enfin, le site web de la POIP qui est consulté par près de 1600 personnes chaque année recense les actions menées dans le cadre de ce projet.

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Une enquête téléphonique menée auprès de 200 étudiants révèle que fin 2011, près de 80 % des étudiants connaissaient la POIP et le projet APAD.

II/ prise en charge des étudiants en difficulté (sur la base du volontariat)

Action 1 : prise en charge de l'université pour le maintien dans la filière initiale par le renforcement des connaissances et l'accompagnement des étudiants en difficultés

Des cours de soutien ont été dispensés en 2009 aux étudiants L1 de sciences avant d'être étendus aux étudiants d'éco, de gestion et de droit à partir de 2010.

Au total :

301h ont été dispensées en maths, physique et chimie en 2009-2010 auprès de 443 étudiants

648 étudiants ont bénéficié de cours de soutien en 2010-2011 pour les filières sciences, éco, gestion et droit

698 étudiants ont suivi ces cours au premier semestre de l'année universitaire 2011-2012

Près de 1789 étudiants ont bénéficié de ce soutien

Action 2 : prise en charge individualisée dans le cadre d'une réorientation (dispositif 2ème chance)

Un référent a été nommé au sein de la POIP pour suivre l'étudiant jusqu'à sa réorientation effective à travers le dispositif « 2ème chance ». Cet accompagnement consiste en une :

- Présentation des parcours d'études et des métiers
- Aide à la formalisation du projet et au montage de dossier de réorientation (activation des structures supports pour une réorientation dans un diplôme à démarrage différé au second semestre (licence, DUT, BTS...))

Les réorientations ont permis d'expérimenter des diplômes avec entrée décalée au second semestre (DUT, BTS, diplôme du CNAM) et de renforcer les passerelles entre filières et diplômes (cf. annexes)

Nombre de partenaires et alternatives possibles pour l'étudiant souhaitant se réorienter : 3 (lycées, greta, cnam paca)

Une enquête de satisfaction auprès des étudiants accompagnés révèle une grande efficacité dans la prise en charge des étudiants décrocheurs grâce à la réactivité de la POIP et de son personnel mais aussi au panel des solutions proposées qui reflète tout le travail et la collaboration établie entre les différentes composantes de l'université et d'autres partenaires extérieurs en amont afin de pouvoir apporter des solutions concrètes et immédiates.

III/ Renforcement des passerelles entre les filières et les diplômes

Action : la mise en place d'un tronc commun afin de favoriser un meilleur choix d'orientation

2009-2010 : un tronc commun BIO-STE (Sciences de la Terre et de l'Environnement) a été choisi comme test pour mettre en place un tronc commun avec des modules exploratoires du monde professionnel. En effet, ces deux filières comportaient le même programme pédagogique au premier semestre à deux modules près et a donc servi d'expérimentation avant la création du module AES-Droit. Ces modules comprenaient une partie « coaching » menée par un intervenant extérieur sur le thème « ma motivation, prendre en main mon parcours professionnel » et une seconde axée sur la présentation des filières envisageables et des métiers afférents à leur formation avec l'intervention de professionnels. 40% des étudiants de la filière STE-BIO était présents à ces modules exploratoires (soit 70 personnes)

2010-2011 : maintien d'une formation mutualisée en Bio-STE + mise en place d'un tronc commun de détermination entre les filières AES (administration économique et sociale) et Droit au premier semestre qui comprend également un module d'exploration du monde professionnel.

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Bilan qualitatif : Les étudiants ont estimé ces ateliers/conférences très positifs. Ils étaient très intéressés par les métiers proposés et ont jugé que la collaboration entre la personne dirigeant cet atelier et le service de POIP et les directives données par les enseignants ont permis une réelle cohérence et efficacité.

Bilan quantitatif :

Le taux de réussite des étudiants ayant suivis ce tronc commun est largement supérieur (deux fois) à ceux ayant suivis les filières classiques (AES ou droit) avec un taux de réussite de 44 % contre 20 et 25% pour les autres.

IV/ Suivi de l'insertion

Action 1 : créer une synergie des réseaux locaux de la formation et de l'insertion professionnelle en développant les partenariats

Nombre d'étudiants bénéficiaires de partenariats : 195

Nombre d'organisme partenaires : 3

Concernant le suivi, les porteurs de projet ont connu des difficultés dès lors que les étudiants n'étaient plus inscrits au sein de leur université. Du personnel a été mobilisé pour un suivi téléphonique auprès des étudiants mais en vain.

Action 2 : suivi de l'insertion : mesurer le résultat de la réorientation

Nous avons pu néanmoins réaliser un suivi de l'insertion des publics ayant bénéficié d'une réorientation dans un cycle court (IUT, BTS, CNAM...). Les personnes réorientées en DUT TC ont connu un taux de réussite de 80%, 63% en DUT GEA alors que le CNAM affiche un taux de réussite de 100%. Ces taux de réussites en filières courtes sont largement supérieurs au taux de décrocheurs repérés dans la formation universitaire (20%)

2. Les publics touchés par l'expérimentation / le champ de l'évaluation

- Aspects quantitatifs du public touché par l'expérimentation

Les actions de ce projet sont d'abord réalisées sur un échantillon test (les étudiants de L1 Sciences : 432) puis élargies aux étudiants des secteurs droit/économie-gestion (3851)

Mise à niveau après le test préalable à l'entrée en formation :

2009-2010 : Sciences et technologies : 432 étudiants concernés

2010-2011 : continuation sciences et technologies : 501 étudiants et élargissement à Droit Eco Gestion : 3851 étudiants

Soutien pédagogique en fonction des résultats obtenus (mise à niveau à caractère disciplinaire)

2009-2010 : 443 étudiants et 301h de tutorat

2010-2011 : 648 étudiants

2011-2012 : 698 étudiants

Réorientation :

2009-2010 : 37 étudiants

2010-2011 : 124 étudiants

2011-2012 : 54 étudiants

Prise en charge individualisée par les professionnels de la POIP ou les structures partenaires :

Rapport d'évaluation finale du projet AP488

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

2009-2010 : 37 étudiants, 370 heures

2010-2011 : 124 étudiants, 1240 heures

2011- 2012 : 54 étudiants, 540 heures

- Aspects qualitatifs : la définition de la population des « décrocheurs »

Si nous prenons la définition québécoise, est dit « *décrocheur* » : *tout apprenant (élève, étudiant, apprenti) qui interrompt le cursus de formation commencé avant l'obtention du diplôme correspondant, ou tout apprenant qui n'est pas assidu à l'intégralité des enseignements obligatoires et facultatifs choisis* ». Un élève est dit « à risque de décrochage scolaire » lorsqu'il fréquente toujours l'école, mais qu'il présente une forte probabilité de décrochage.

Pourtant, la notion d'étudiant décrocheur n'est pas forcément la même suivant les personnes interrogées. Les études mettent en évidence la diversité des modes de vie, de travail et de représentations qui nuancent la figure de « l'étudiant décrocheur », communément appréhendée par son absence aux cours et aux examens. Car, si des étudiants peu assidus se signalent à l'institution comme de potentiels décrocheurs, d'autres, plus studieux, se trouvent découragés à l'issue d'un investissement à fonds perdus, et quittent eux aussi l'université sans diplôme. C'est le cas, selon la dernière enquête « Génération » du Céreq, de 20 % des jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2004. La décision d'abandonner l'école est le résultat d'un cumul de situations complexes scolaires, relationnelles, sociales et/ou personnelles. Il s'agit donc d'un long processus incluant des facteurs multidimensionnels.

Peut-on néanmoins dresser une esquisse de profil pour les décrocheurs ?

Grace à la fiche de réorientation et à des entretiens téléphoniques menés avec ceux ayant échoué au 1er semestre, nous avons pu dégager des causes récurrentes :

Typologie des motifs des réorientations

- raison du choix initial (personnel ou familial ou par défaut)/erreur d'orientation : 35%
- rencontre des difficultés d'ordre pédagogique (désintérêt pour la matière, difficultés à suivre, niveau insuffisant) : 25 %
- difficultés matérielles (travail en parallèle, éloignement du domicile, problème de logement, financier...) : 33%
- problèmes personnels (santé, problèmes familiaux) : 7%

Il semble ainsi qu'une mauvaise orientation soit un des motifs essentiels du décrochage.

Suite à nos entretiens téléphoniques, nous avons invité les étudiants à décrire le processus de décision qui les a amenés à s'inscrire dans une filière universitaire. Presque tous font état de leur méconnaissance des formations supérieures et de leurs spécificités. Toutes les possibilités de formations post-baccalauréat ne semblent pas avoir été envisagées, ce qui suggère un arbitrage de second ordre où l'université est perçue comme l'option de poursuite d'études la moins coûteuse, l'option de proximité.

De nombreux travaux (Coulon, 1997 ou Beaupère, Boudesseul, 2009) soulignent l'importance de la maîtrise des codes explicites et implicites de l'université pour y réussir, l'apprentissage du « métier » d'étudiant devenant une condition sine qua non du succès aux examens. Les étudiants qui abandonnent sont, pour l'auteur, ceux qui ne s'affilient pas, pour lesquels la compréhension et l'incorporation des codes plus ou moins implicites de la culture universitaire ne se font pas, ou pas assez vite. Les témoignages recueillis montrent que tous les étudiants n'ont pas perçu cette exigence.

3. Les effets du dispositif expérimenté

La conclusion attendue est celle d'observer une diminution des étudiants qui décrochent en raison d'une mauvaise orientation ou d'un manque de soutien méthodologique.

- **Les effets globaux de l'expérimentation** en termes quantitatifs concernant l'efficacité du repérage des étudiants potentiellement décrocheurs ou la réussite aux examens en fin de semestre qui devraient pouvoir être mesurée pour comparer deux années pour une même filière de formation (sciences). Pourtant, l'évaluation s'est heurtée à la difficulté de mettre en place à l'université une remontée d'informations à la fois fiables et homogènes entre ces différentes composantes. Le caractère volontaire de la plupart des acteurs a souvent entraîné certaines négligences dans le suivi des potentiels décrocheurs (ex : caractère non obligatoire de l'appel pendant les séances de soutien). Nous n'avons ainsi pas réussi à obtenir des informations permettant de suivre les étudiants ayant bénéficié de cours de soutien pour les corréler avec les résultats aux examens.

Concernant le test de positionnement qui devait avoir un effet préventif plus que curatif, ce dernier n'a pas été suivi d'effets concluants à cause de la lourdeur du travail, de l'énergie et des ressources humaines et financières à mettre en place pour l'encadrer et assurer le dépouillement et la coordination des résultats. Le **test de positionnement** nécessite en effet une large implication des composantes, personnel enseignant référent et administratif de scolarité. Sa conception, son déroulement et son dépouillement sont le fruit d'une étroite collaboration entre ces différents acteurs et le personnel de la POIP. Les résultats obtenus souvent incomplets et avec retard, n'ont pas permis d'opérer comme un système d'alerte déclenchant la seconde phase, celle des cours de soutien ou de la réorientation. Les cours de soutien ont donc été proposés au premier semestre à l'ensemble des étudiants et non uniquement à ceux repérés dans le cadre de ce test de positionnement. Le choix de réaliser une plateforme informatique pour avoir un accès commun à l'ensemble des informations permettant de détecter les potentiels décrocheurs aurait peut-être permis d'aller plus loin dans l'expérimentation.

Pourtant, si les effets globaux ne peuvent être mesurés dans leur ensemble, certaines actions méritent une attention particulière et ont connu un certain succès.

- **L'impact de la politique de communication :**

Le projet APAD a fait l'objet d'une médiatisation au sein de l'université via divers canaux de communication (site internet, conférences, brochures, relations presse) pour porter à la connaissance des néo entrants de l'université l'existence du dispositif qui est mis à leur disposition ainsi que les outils et ressources dont ils peuvent bénéficier. Cela a permis un effet levier par l'extension du dispositif à une population en augmentation constante.

Public touché : 4255 étudiants. Une enquête a montré une évolution de l'impact de cette politique qui a permis à 80% d'une population d'être au courant des dispositifs proposés.

- **Un effet réseau/partenariat pour les réorientations**

L'intégration de cette mission au sein de la POIP a permis de mutualiser les compétences et bénéficier des contacts et partenariats tissés par la POIP. L'augmentation des réorientations au cours des deux années d'expérimentation permet de voir ce qui fonctionne, exemple : les entrées décalées à l'IUT (DUT TC et GEA).

Pourtant, dans ces réorientations, certaines difficultés d'ordre économique apparaissent :

- les réorientations proposées sont quelque fois éloignées du domicile de l'étudiant (le seul écart entre Aix et Marseille est une difficulté) ce qui nécessite pour celui-ci soit de disposer d'un véhicule, soit de se loger à ses frais. Nous avons observé de nombreux désistements en lien avec

cette difficulté.

- par ailleurs il semblerait que le maintien de la situation de boursier ne soit pas prévu pour un étudiant qui fait par exemple son premier semestre à l'université et le second en BTS dans un lycée !
- la réorientation au second semestre d'étudiants en DUT ou BTS renforcé peut, à certains égards, apparaître comme une discrimination positive par rapport à d'autres étudiants qui ont été refusés en listes principales dans la procédure normale de recrutement sur dossier à la rentrée de septembre.
- les réorientations au second semestre sans perte d'année nécessitent quelque fois un accompagnement spécifique par une mise à niveau des candidats.

On peut néanmoins noter les bons résultats des étudiants ayant été réorientés vers des filières courtes avec un taux de réussite deux fois supérieur à ceux restés dans l'enseignement universitaire général.

- **Une réussite de la filière tronc commun AES/droit**

Avec un taux de réussite de 44 %, on peut observer que ce tronc commun répond à un des besoins de la population estudiantine qui est de se donner le temps pour définir son orientation et pour connaître davantage les métiers professionnels vers lesquels ils se dirigent afin de s'engager avec réussite dans une voie. Cette filière AES/Droit est proposée à Paris et a déjà fait preuve de son succès.

4. Gouvernance

Le pilotage du projet est assuré par la Vice-Présidence du CEVU et le Vice-Président chargé de l'insertion professionnelle qui est aussi Directeur de la POIP (plate-forme d'orientation et d'insertion professionnelle). Ce pilotage s'effectue en étroite collaboration avec les assesseurs et les représentants enseignants des composantes.

Composition du comité de pilotage :

- Un représentant du Recteur Thierry CROUVISIER, Directeur de l'enseignement supérieur, Rectorat d'Aix-Marseille
- Un représentant de la DIRECCTE proposé par la DRJSCS
- L'évaluateur, les partenaires, les assesseurs et référents enseignants des composantes concernées, la Vice-Présidente CEVU, la responsable de la Direction de la vie étudiante et des enseignements, le Vice-président étudiant, les élus étudiants du CEVU, le Vice-Président chargé de l'insertion professionnelle et directeur de la POIP, le personnel de la POIP

VI. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

1. Caractère expérimental du dispositif évalué

-Un projet multi partenarial se nourrissant de la complémentarité de chacun des acteurs

Ce projet revêt un caractère innovant car il associe pour la première fois tous les principaux partenaires régionaux qui chacun dans leur spécificité, ont vocation à intervenir auprès des étudiants : outre l'université, les lycées, les services d'alternance et de formation continue et le Cnam paca. C'est un dispositif complet et multi partenarial qui est mis en place pour réduire le taux d'échec et d'abandon en L1.

-Une véritable prise en compte du « droit à une deuxième chance »

Par rapport aux politiques existantes, il y a une véritable prise en compte du « droit à une deuxième chance » à tout moment au cours du L1 ou à l'issue de celui-ci avec :

- un aménagement d'entrées en semestres décalés dans certaines formations (université, lycée

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

greta, cnam), sans perte de temps pour l'étudiant réorienté

-un aménagement expérimental de 1er semestre tronc commun à plusieurs filières, pour favoriser une meilleure orientation en début de second semestre

-un accompagnement, tutorat : à tout moment, l'étudiant se voit proposer une ou plusieurs solutions à ses difficultés par un suivi personnalisé

Une enquête réalisée auprès de 70 étudiants ayant été suivis par le dispositif relève que ce que les jeunes ont apprécié c'est l'effort d'adaptation et de souplesse dont fait preuve la POIP pour répondre à des cas individuels. Ce n'est pas un dispositif qui est pré-construit et « appliqué » aux jeunes mais les décrocheurs ont la possibilité d'être acteur et de co-construire leur projet professionnel. Le constat Hirsch parlait du pessimisme ambiant des jeunes en France et de leur manque d'engagement, ces initiatives ont le mérite de porter une attention aux problèmes de ce type de population, de leur donner un canal d'expression et d'améliorer l'estime que ces décrocheurs peuvent avoir d'eux-mêmes car le projet reconnaît le droit à une deuxième chance.

2. Validité externe des résultats

En quoi un tel projet nous éclaire également sur certaines difficultés de l'évaluation en sciences sociales ?

- Le volontariat, un biais de sélection :

Très vite, la méthode de randomisation nous a paru difficile à mettre en place auprès de notre public cible, si bien que nous avons préféré nous recentrer sur la partie qualitative du dispositif. Afin de ne pas exclure des personnes de ce dispositif, nous avons préféré ne pas différencier de manière aléatoire la population cible/témoin. L'adhésion au dispositif s'est faite à travers le volontariat ce qui introduit un biais de sélection et des résultats puisque les étudiants qui se présentent au cours de soutien par exemple sont ceux qui sont les plus motivés pour rattraper.

- La question de la performance universitaire :

Pour évaluer les effets d'un programme d'intervention auprès des jeunes à risque de décrochage scolaire, il est essentiel de ne pas seulement considérer les notes scolaires. La performance scolaire de cette catégorie d'étudiants ne permet pas d'évaluer l'effet réel du programme en question. L'évaluation doit également porter sur les aspects d'ordre comportemental, motivationnel et social afin d'avoir une meilleure idée des effets bénéfiques, sur le jeune, du programme. Ainsi, la simple corrélation du résultat aux examens est un critère non suffisant à l'étude du phénomène de décrochage à l'université. (à terminer : appuyer sur le module d'exploration du monde professionnel)/atelier coaching)

3. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

L'expérimentation a eu lieu au départ sur certaines formations (filières scientifiques) avant d'être étendue aux filières éco, gestion, droit, l'objectif initial étant de pouvoir généraliser ce dispositif et l'intégrer dans le prochain contrat quadriennal d'établissement et de le proposer aux autres universités.

Ce dispositif est-il transférable dans son ensemble ou ne faut-il retenir que quelques actions aux résultats probants ?

- **La détection :** l'expérimentation a montré qu'elle ne pouvait fonctionner si elle se basait

uniquement sur le volontariat. Et même si elle revêtait un caractère obligatoire, les ressources nécessaires à l'identification rapide, efficace et préventive des potentiels décrocheurs seraient trop élevées à grande échelle. Concernant les outils mis en place dans le cadre de cette détection (fiche de réorientation, guide des passerelles...) ces derniers sont transférables à une nouvelle échelle.

- **L'accompagnement** : la mise en place de cours de mise à niveau et de renfort est une donnée transférable à condition que des financements puissent les appuyer
- **La réorientation** pourrait encore être améliorée en collaborant davantage avec les Missions locales, le Pôle emploi pour tout ce qui concerne les contrats en apprentissage ou de professionnalisation. Par ailleurs, nous soulignons ici l'efficacité du tronc commun AES-Droit avec la mise en place de module d'exploration du monde professionnel qui a facilité une bonne orientation des étudiants.
- **Le suivi** est difficile à mettre en place car une fois que les étudiants sont inscrits dans d'autres universités, le recueil d'informations dépend du bon vouloir des personnels en place

Enfin, l'actuel contexte de la fusion des 3 universités d'Aix Marseille dans l'AMU (Aix-Marseille Université) qui regroupe désormais plus de 70 000 étudiants et 7500 personnels sur 5 campus différents rend délicate toute préconisation de généralisation.

2012 sera marquée par la fusion des trois universités d'Aix-Marseille Université (AMU) et donc de la fusion des trois services d'accueil d'orientation et d'insertion. Cela laisse présager de la mise en place d'un dispositif adapté à l'échelle d'AMU qui s'inspirera fortement de l'existant et mutualisera les actions les plus pertinentes de chacun ! L'expérience capitalisée, les outils mis en place contribueront de façon significative à la mise en place de ce nouveau service et à la poursuite des objectifs développés par ce dispositif.

Ainsi, l'évaluateur avancera avec prudence sur la généralisation des dispositifs testés, tant la réussite d'un transfert de « bonnes pratiques » d'un complexe temps à un autre présente peu de garanties de succès. Il est plus réaliste d'identifier des modes de transmission suffisamment souples permettant à de nouveaux acteurs de s'approprier ces dites bonnes pratiques et de les adapter aux spécificités de leur milieu.

4. Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation

En tant qu'évaluateur, notre rôle était d'assurer l'animation du projet et l'accompagnement méthodologique des acteurs tant dans la mise en œuvre de l'expérimentation que dans la capitalisation des résultats en vue de leur transfert. Nous avons dû, dans un premier temps, cerner sur le terrain le périmètre de l'expérimentation, comprendre le mode de fonctionnement des différentes structures universitaires impliquées dans le projet et repérer les différentes sources d'informations nécessaires à l'évaluation.

L'expérimentation venant en complément d'autres dispositifs préexistants (plan licence...) il a fallu prendre en considération uniquement les actions relevant du projet déposé ainsi que du public cible défini initialement.

Le projet étant mis en œuvre par des composantes pédagogiques universitaires et la plate-forme d'orientation et d'insertion professionnelle (POIP), il était indispensable de mesurer le degré de synergie entre les différentes actions menées par tel ou tel et de vérifier si l'appropriation des objectifs du projet était homogène. La notion d'« étudiants décrocheur » nous a donné l'occasion de vérifier que cette définition de la population cible n'était pas forcément la même suivant les personnes interrogées.

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Les relations avec le porteur de projet sont restées efficaces et constructives. Il existe de la part de l'Université un réel intérêt exprimé à promouvoir et à développer la démarche d'évaluation.

Le porteur de projet a véritablement joué un rôle facilitateur en informant les différentes composantes de l'Université et les partenaires de notre mission d'évaluateur. Nous avons ainsi pu à tout moment, librement rencontrer les différents partenaires, échanger avec eux et mener à bien notre mission d'évaluateur.

Nous avons alterné périodes de face-à-face et période où nous étions moins sur le terrain pour des raisons de maintien d'une juste distance entre le porteur de projet, les partenaires et l'évaluateur. Nous avons également travaillé sur des aspects plus macroscopiques et privilégié des rencontres avec le public-cible pour les enquêtes qualitatives.

Pour autant, la principale difficulté de cette évaluation a été le fait de ne pas avoir eu assez de temps pour co-construire le projet déposé au FEJ. Un tel projet nécessite un partenariat approfondi entre l'évaluateur et l'expérimentateur, partenariat qui doit être réfléchi et travaillé en amont du dépôt de dossier. Le calendrier de la première vague d'appels à projets ayant été très serré, les dossiers ont dû être montés dans un délai court et cela a rendu cet appariement difficile à mener pour dégager une véritable méthodologie expérimentale, à caractère scientifique. En effet, nous nous sommes adaptés au protocole d'évaluation initiale qui comportait surtout une évaluation de type « constat » des activités réalisées sans pour autant réussir à dévier le protocole vers une véritable méthodologie expérimentale avec des indicateurs d'évaluation quantitatifs mesurables et vérifiables.

BIBLIOGRAPHIE

BEAUPERE N., BOUDESSEUL G., (2009), Sortir sans diplôme de l'Université. Comprendre les parcours d'étudiants "décrocheurs", La Documentation Française, coll. « Etudes & recherches », 2009.

BEAUPERE N. (2009) « Quitter l'université sans diplôme : quatre figures du décrochage étudiant ». Bref du CEREQ n 265.

BORRAS I. (2011), "Le tutorat à l'université : peut-on forcer les étudiants à la réussite?". Bref du CEREQ, N°290, 4p.

COULON A.(1997), *Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire*, Paris, PUF.

DANNER M. (2000), " A qui profite le tutorat mis en place dans le premier cycle universitaire?" , *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, 2000, n°1, pp 25-41.

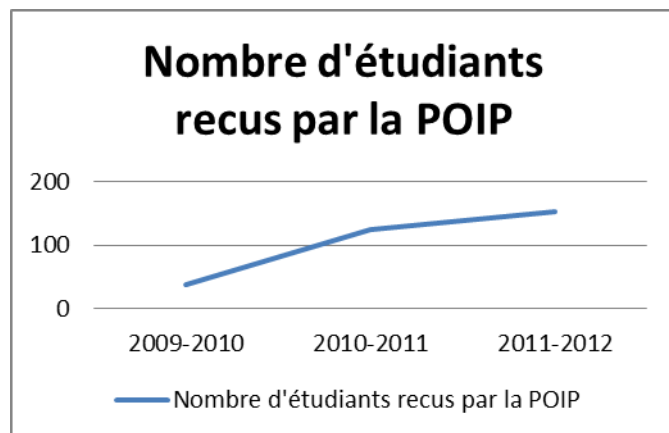
DURU-BELLAT M. (1995), " Des tentatives de prédiction aux écueils de la prévention en matière d'échec scolaire en première année d'université", *Savoir Education Formation*, n°3, pp 399-416.

MICHAUT C. (2002), "L'efficacité des dispositifs d'aide aux étudiants dans les universités", *Recherche et Formation*, n°43, pp 101-113.

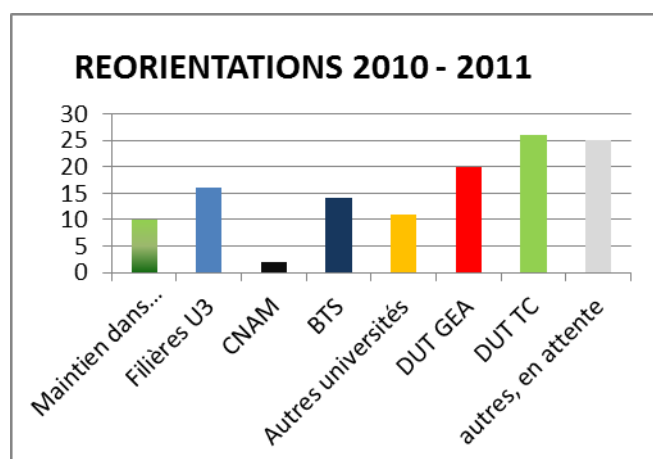
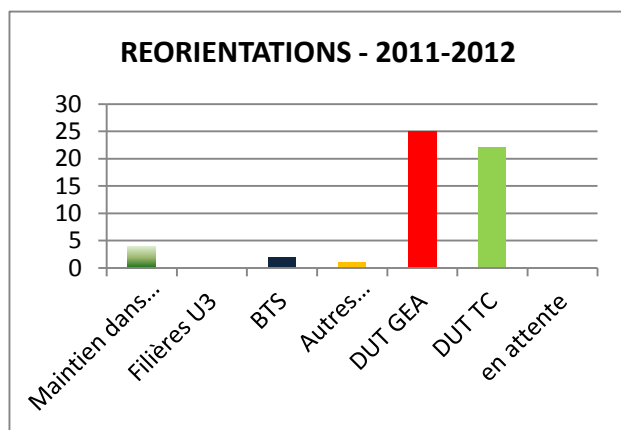
ANNEXES

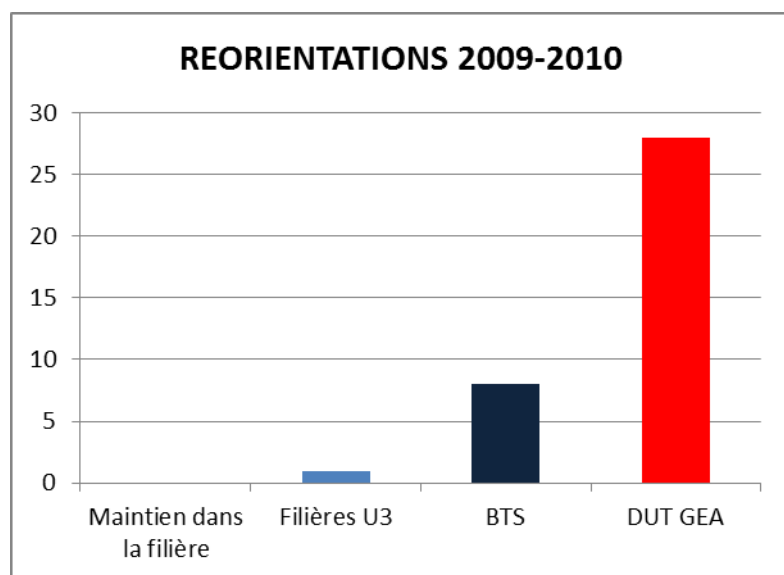
Récapitulatif des outils d'évaluation			
Outils	Description	Public cible	Traitement des résultats
Méthode quantitative	Collecte des informations quantitatives (statistiques) concernant : - le nombre de cours de soutien - participation aux modules d'exploration du monde professionnel - nombre de personnes fréquentant la POIP - résultats aux examens - nombre de réorientation Ces données quantitatives sont transmises par les composantes des URF et le système de suivi de la POIP.	Etudiants décrocheurs bénéficiaires du dispositif d'expérimentation	Les informations réunies seront analysées pour chaque cohorte.
Les entretiens individuels et collectifs (focus group)	Collecte d'informations qualitatives Ils sont libres ou semi-directifs, sur la base d'une grille élaborée à partir d'une appropriation/adaptation du cadre logique Parfois réalisés par téléphone.	- partenaires techniques - partenaires institutionnels - étudiants décrocheurs bénéficiaires du dispositif d'expérimentation	Les informations collectées font l'objet d'une analyse et sont intégrées aux différents rapports d'évaluation.
Questionnaire	Collecte d'informations quantitatives et qualitatives Ex : enquêtes de satisfaction sur l'aide de la POIP, les cours de soutien, le module d'exploration du monde professionnel...	- partenaires techniques - partenaires institutionnels - étudiants décrocheurs bénéficiaires du dispositif d'expérimentation	Les informations collectées font l'objet d'une analyse et sont intégrées aux différents rapports d'évaluation.
L'observation participante	Collecte d'informations qualitatives par le biais de la participation aux rencontres et réunions liées au projet : comité de pilotage, groupe de travail, participation aux réunions de communication... + constat in situ pour vérifier la réalisations des actions.	- Etudiants décrocheurs bénéficiaires du dispositif d'expérimentation	Les informations collectées font l'objet d'une analyse et sont intégrées aux rapports d'évaluation.
La monographie	Collecte d'informations qualitatives et quantitatives : historiques, économiques et sociales, données de contexte... - Etude cereq sur le profil des décrocheurs	Evaluateur et partenaires clés	Les informations collectées font l'objet d'un document problématisé et ressource dont certains éléments sont repris dans le rapport d'évaluation.
Analyse documentaire	Collecte d'informations qualitatives par le biais de documents liés au projet : compte-rendus de réunions, échanges mails entre partenaires, plaquettes de communication, affiches	Evaluateur et partenaires clés	Les informations collectées font l'objet d'une analyse et sont intégrées aux rapports d'évaluation.

Nombre d'étudiants pris en charge par la POIP



2009-2010 : 37 2010-2011 : 124 2011-2012 : 51 (sur 4 mois)





Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

www.experimentation.jeunes.gouv.fr